FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité[1] et la santé des abeilles[2].

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS[3], vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.
Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

2020 : Des indicateurs à la hausse

Contrairement à ce qui a pu être observé l'an passé sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une baisse du nombre de nids découverts (786 en 2019 contre 1855 en 2018), les indicateurs laissent à penser à un fort développement pour 2020.
Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes

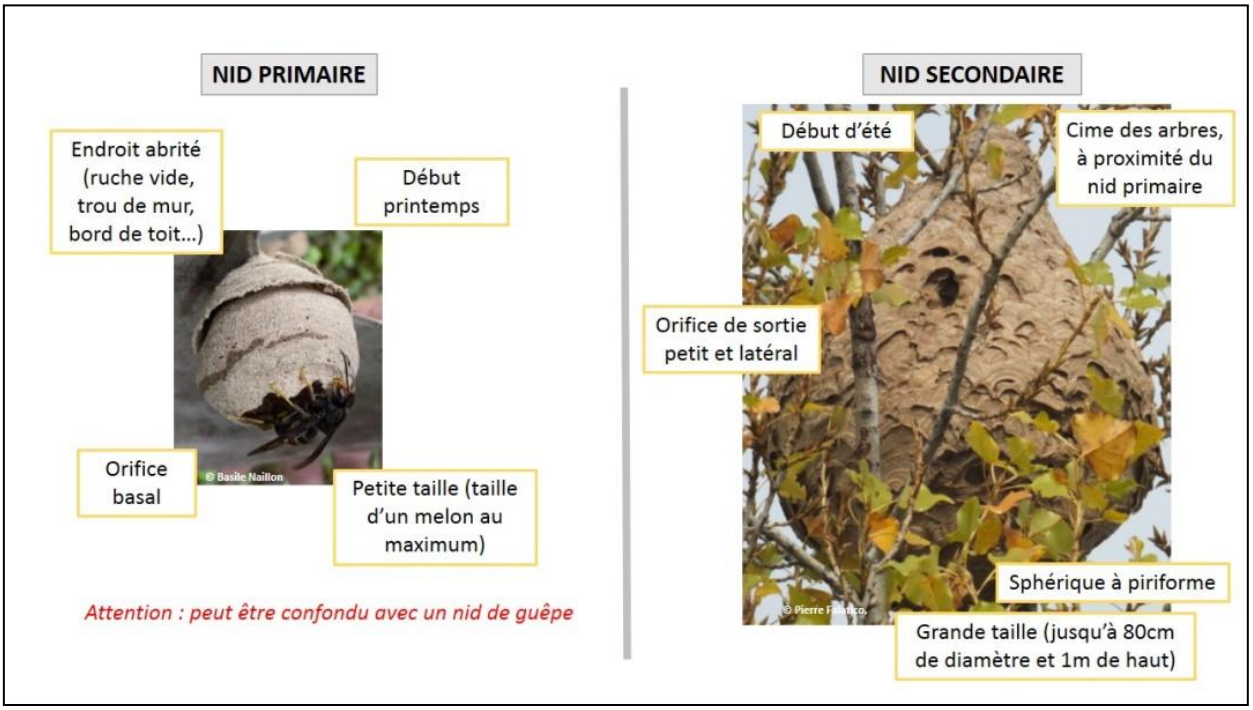

[1] Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016
[2] Arrêté du 26 décembre 2012
[3] FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire